

CTL du 06 octobre 2021

COMPTE-RENDU

En préambule, la CGT Finances Publiques 34 a souhaité s'exprimer :

M. Le Président,

Nous ne lisons pas de déclaration liminaire aujourd'hui.

C'est plutôt rare, mais nous manquons d'inspiration...

En effet, nous aurions tristement pu faire des copier-coller de nos déclarations liminaires relatives aux CTL des opérations NRP du 01/01/2021.

Nous en sommes au même point qu'il y a un an.

Des opérations NRP précipitées, maintenues alors que l'aspect immobilier n'est pas prêt. Pour certains sites l'installation des agents ne sera possible qu'après 10 mois de travaux !

Nous savons et vous savez tout à fait l'effet néfaste que cela aura sur le collectif de travail et l'exercice des missions.

La tenue de réunions collectives et d'entretiens individuels qui se contredisent, sèment le doute dans les esprits des agents plus que ne les apaisent !

Nous constatons encore une dichotomie entre des écrits, les paroles des uns et des autres. Qui croire ??? Si les écrits n'ont pas de pérennité, que faisons-nous là ?

Nous connaissons la règle des 4 P qui définit l'assujettissement des associations aux impôts commerciaux, voici la « règle des 4 P du NRP » : Précipitation, Paillettes, Promesse , Pirouette

En réponse, le Directeur partagé sa règle des 4 P : Pragmatisme, Proximité, Personnalisation, Professionnalisme des équipes.

Nous vous laissons choisir...

1 / Approbation du procès-verbaux (PV) des CTL des 7 et 31 mai 2021 et du 01 juillet 2021 (pour avis)

Vote Pour : CGT / Solidaires / FO/ CFTC-CFDT

2 / Opérations NRP au 01/01/2022 (pour avis)

Vote Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFTC-CFDT

-Généralités

La CGT FP 34 a demandé les noms des futurs chefs de services/postes. Le Directeur ne nous a annoncé que 2 noms : Mme Mas pour le SIE Coeur d'Hérault Littoral et M. Guisset pour le SIP Littoral. Pour les autres, la procédure de recrutement est toujours en cours.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Nous avons ré-affirmé notre **inquiétude pour les équipes des services communs/logistique**, déjà mis à trop forte contribution lors des opérations NRP précédentes. Le médecin de prévention s'est d'ailleurs rangé de notre avis. La Direction nous assure que des **déménageurs** seront sollicités pour chaque site.

Avec la mise en place du NRP, **les agents vont devoir effectuer une mutation, certains changeront même de chefs : quand sera t-il des protocoles de télétravail et temps partiels déjà en cours ?** Remise en cause ou maintien ? Le Directeur nous confirme qu'il y aura bien maintien de leur situation avant NRP. Le NRP est une mutation contrainte, et non un choix. Sauf situation très particulière, rien ne sera remis en cause. Concernant le télétravail : pragmatisme. Le Directeur a également indiqué que **le régime général (3 jours maximum pour un temps plein) s'applique pour tous, sauf cas particulier médical**. Faites donc attention aux promesses que l'on vous délivre au-delà de ces 3 jours..

La Direction souhaite que suite à la parution du mouvement de mutation NRP, **les agents se rencontrent et puissent échanger sur l'organisation de leur futur service**.

Les travaux d'aménagement à réaliser sur le site de Pézenas sont d'ampleur et se combineront aux opérations du Plan de Relance. **Ils débuteront en février 2022 et leur durée est estimée à environ 10 mois**. Dans ce contexte, la DDFIP a décidé que les agents nouvellement affectés sur cette structure ne rejoindront les locaux piscénois qu'après la fin des travaux (à l'exception de la cellule compta qui devra être en totalité présente à Pézenas pour des raisons métiers). **Pour ce faire, les agents exerceront leur mission depuis les sites de Bédarieux, Lodève et Sète, ainsi qu'en télétravail selon le nouveau protocole**. Le Directeur a précisé que si des agents souhaitent rejoindre le site de Pézenas avant la fin théorique des travaux (01/01/2023), cela sera possible en fonction de l'avancement des travaux. Cependant, ce doit être une volonté de l'agent, et non du chef de service.



La CGT FP 34 a deux points de discussion avec la Direction concernant la Prime de Restructuration de Service (PRS) :

- La Direction a délivré une mauvaise information lors du COPIL du 29/06, des réunions collectives, des entretiens individuels et d'une réponse à la CGT FP 34. Nous avons demandé qu'un erratum soit délivré. **La Direction a admis son erreur et a accepté de faire un mail rectificatif aux agents concernés par le NRP au 01/01/22**. Nous avons exigé une diffusion à tous les agents car le délai de 3 ans annoncé par la Direction pour percevoir la PRS peut impacter des agents ayant déjà subi le NRP. Le Directeur a admis cette utilité (cf mail du 07/10, et notre décryptage du 08/10).

- Problème spécifique pour les agents arrivant au SIE Coeur d'Hérault Littoral : la Direction affirme que la 1ère partie de la PRS ne pourra être liquidée qu'à la date d'installation des agents à Pézenas (prévue au 01/01/2023). La CGT FP 34 n'a pas connaissance de texte dans ce sens et a présenté un texte DGAFP indiquant *le droit à l'attribution de la PRS naît avec la mutation ou le déplacement de l'agent résultant de la restructuration de leur service*. La mutation interviendra au 01/01/22, le déplacement au 01/01/2023 (à priori, on est dans la version optimiste sans retard de travaux). Nous avons indiqué au Directeur qu'un « ou » n'est pas un « et ». La DGAFP serait-elle encore plus restrictive que ne l'est la DGAFP ??? **Le Directeur nous a répondu qu'il va y avoir expertise de notre document et qu'il reviendra vers nous. A suivre..**

La Direction a cependant précisé que pour la **seconde partie de la PRS** (relative à un changement de logement), **la date de prise en compte sera la plus favorable suivant la situation de l'agent** (01/01/22 ou 01/01/2023) en raison de projet d'achat de bien, ou d'inscription scolaire d'enfants pour la prochaine rentrée.

- SIP Littoral et son antenne à Pézenas

Le SIP Littoral est issu de la fusion des SIP de Sète et de la partie SIP du SIPE de Pézenas.

Situation actuelle : SIP Sète => 34 emplois (1 A+, 3 A, 13 B, 19 C);
SIP Pézenas => 20 emplois (1 A, 7 B, 12 C) ;

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

**Situation prévue au 01/01/2022 : SIP Littoral => 40 emplois (2A+, 3 A, 14 B, 21 C)
Antenne de Pézenas => 14 emplois (5B, 9 C)**

Un poste d'IDIV adjoint du chef de service du SIP Littoral est créé.
Le transfert de la commune de Villeneuve-les-Maguelone vers le SIP Millénaire conduit au transfert de 2 emplois (1B et 1C).
La distance entre Sète et Pézenas est établie à 40km.

- Antenne d'Agde rattachée au SIP Ouest Hérault (Béziers)

Son périmètre de compétence sera la commune d'Agde. Les usagers d'Agde disposeront donc des coordonnées de l'antenne sur leurs documents (avis,..).
La Direction a également indiqué que **l'accueil des contribuables continuera à être assuré à Agde, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui**. Le **renseignement des entreprises** sera également pris en charge par le service dans le cadre de l'accueil de proximité. Pour la CGT FP 34 c'est trop! Les agents de l'antenne devraient être de vrais couteaux suisse ! La Direction a tempéré en indiquant que l'accueil SIE ne sera qu'un simple accueil de ré-orientation vers le Sie compétent ou l'espace abonné professionnel du contribuable.

La CGT a soulevé une incohérence : **l'antenne sera composée de 4 B et 1 C soit 5 emplois**, alors que la charge liée à la gestion d'Agde est de 9 emplois. La Direction a indiqué qu'il s'agit d'un calibrage avant mouvement de mutation. S'il y a plus de 5 agents intéressés par l'Antenne, ce nombre pourrait évoluer vers 9 agents. Sinon le SIP Ouest Hérault aidera l'antenne comme c'est actuellement le cas concernant l'antenne de St Pons.

L'antenne sera installée au 1er étage dans les locaux de l'actuelle Trésorerie située à Agde. Au rez-de-chaussée du bâtiment il y aura un espace France services (FS). Il y aura **accueil partagé entre la FS et l'antenne du SIP**.

La distance entre Agde et Béziers est établie à 24km.

La CGT FP 34 a fait part de ses inquiétudes concernant la création de cette antenne : si les agents de la trésorerie d'Agde souhaitent rester sur place, il faudra qu'ils soient accompagnés dans leur mobilité fonctionnelle afin de se former aux missions du SIP. Le SGC Littoral sera fragilisé en effectif et le SIP Ouest Hérault aura un surplus d'agents et donc des postes gelés pour les prochains mouvements. La Direction rejoint la CGT et sort, comme à son d'habitude, l'argument EDR pour le SGC Littoral.

- SIE Cœur d'Hérault Littoral et son antenne à Sète

La CGT FP 34 rappelle que le NRP vise à une simplification du maillage territorial en supprimant des services et des emplois. Nous constatons par contre que la simplification des noms des services n'est pas prévue par la Direction. Ce sera donc SIE COEUR D'HERAULT LITTORAL (bref SIE Pézenas !).

Le SIE Coeur d'Hérault Littoral est issu de la **fusion des SIE de Sète et des partie SIE des SIPE de Pézenas, Bédarieux, Lodève**.

Situation actuelle : SIE Sète => 20 emplois (1 A+, 2 A, 12 B, 5 C);
SIE Pézenas => 14 emplois (1 A+, 1 A, 8 B, 4 C) ;
SIE Bédarieux => 5 emplois (1 A+, 1 A, 2 B, 1 C) ;
SIE Lodève => 8 emplois (1 A+, 1 A, 5 B, 1 C) ;

**Situation prévue au 01/01/2022 : SIE Coeur d'Hérault Littoral => 31 emplois (2A+, 3 A, 17 B, 9 C)
Antenne de Sète => 12 emplois (9B, 3 C)**

Le transfert de la commune de Villeneuve-les-Maguelone vers le SIE Millénaire conduit au transfert d'un emploi B.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

Le transfert de 6 communes du SIE Mosson vers le SIE Coeur d'Hérault Littoral conduit au transfert de 1 C.

Les distances établies sont les suivantes : Sète-Pézenas 40km ; Pézenas-Bédarieux 34 km ; Pézenas-Lodève 40 km.

Au niveau des misions, il y aura de la gestion et du recouvrement à l'antenne. La compta sera centralisée à Pézenas.

La CGT FP 34 a soulevé le problème du **parking** et a demandé si des négociations sont en cours avec la mairie comme cela a été dit en réunion collective. Selon le Directeur, il y a un grand parking à 500m, et aucune négociation en cours avec la mairie (argument de difficulté de demander une gratuité alors que la DGFIP est garante de la bonne tenue des comptes de la collectivité). Nous sommes ré-intervenues en pointant des difficultés de stationnement l'été, l'annexion d'une partie actuelle des places par les travaux. Le Directeur va « tenter » une négociation avec la mairie, mais privilégie une gestion intelligente des places par le chef de service (agents déposant leurs enfants à l'école seraient par exemple prioritaires). La CGT FP 34 reste dubitative et ré-interviendra sur ce sujet lors de prochain CHSCT ou CTL.

- SGC Est Hérault

Le SGC Est Hérault sera installé à Saint-Mathieu-de-Trévières, 1 Allée du Grand Chêne. Ce service, issu de la fusion des trésoreries des Matelles, de Castries et de Mauguio comporte, à titre complémentaire, un ajustement de périmètre en lien avec ces deux dernières Trésoreries. En effet, les activités des Trésorerie de Castries et Mauguio seront réparties entre ledit SGC et le SGC Métropole en cohérence avec les périmètres des intercommunalités concernées. La Direction considère que le transfert de l'activité de Mauguio vers le SGC Est Hérault représente environ 70 % des charges soit 8 Emplois Temps Plein (ETP). Pour celui de Castries, il représente environ 20 % des charges soit 1 ETP.

Le SGC Est Hérault sera donc créé avec les emplois suivants :

- 8 emplois de la Trésorerie des Matelles (5 B et 3 C) ;
- 1 emploi de la Trésorerie de Castries (1 B) ;
- 8 emplois de la Trésorerie de Mauguio (5 B et 3 C).

Soit un total de 21 emplois (1 A+, 3 A, 11 B, 6 C) implantés au SGC Est Hérault.

Les distances établies sont les suivantes : St-Mathieu-de-Trévières / Castries 17km ; St-Mathieu-de-Trévières / Les Matelles 7 km ; St-Mathieu-de-Trévières / Mauguio 28km



La CGT a interpellé la Direction lundi 04 octobre, puis lors du CTL sur la colère et l'inquiétude des agents des trésoreries des Matelles, de Castries et de Mauguio. Depuis des mois, la Direction promet à tous qu'il n'y aura pas de souci pour intégrer le SGC Est Hérault, or ce calibrage à 17 emplois B et C limite fortement les postes à St Mathieu et augmente ceux de la Métropole de Montpellier. Nous avons porté la revendication des agents sur la tenue d'une réunion collective avec les agents des 3 trésoreries. La Direction se veut rassurante car des agents auraient changé d'avis et rejoindraient un autre service que le SGC Est Hérault. Néanmoins, conscient du degré de mal être des agents, la Direction se rendra dans les 3 trésoreries (le 08 octobre à Castries, 14 Mauguio, 15 Les Matelles).

- SGC Métropole

Ce service est issu de la fusion de la trésorerie Montpellier Municipale et d'une partie des trésoreries de Castries, Mauguio (comme expliqué au point précédent).

La Direction considère que le transfert de l'activité de Mauguio vers le SGC Métropole représente environ 30 % des charges soit 3 ETP. Pour celui de Castries, il représente environ 80 % des charges soit 7 ETP.

Le SGC Métropole sera donc créé avec les emplois suivants :

- 19 emplois de la Trésorerie Montpellier Municipale (15 B et 4C)

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

- 7 emplois de la Trésorerie de Castries (3 B et 4 C) ;
 - 3 emplois de la Trésorerie de Mauguio (2 B et 1 C).
- Soit un total de 34 emplois (2 A+, 3 A, 20 B, 9 C) implantés au SGC Métropole.**

Les distances établies sont les suivantes : Castries / Montpellier 20km ; Mauguio / Montpellier 14 km.

Vous le savez, la Direction aime créer des services NRP alors même que l'aspect immobilier n'est pas prêt. Actuellement, la Trésorerie municipale est installée dans les locaux des échelles de la ville. Le SGC Métropole sera, à terme, installé au RDC du bâtiment A du site de Montmorency. Le « hic » c'est qu'il y a des travaux à effectuer.... L'échéance est prévue à la fin du dernier trimestre 2022 !! Dans l'attente du ré-aménagement des locaux du site de Montmorency, une partie de l'équipe sera installée aux échelles de la ville et l'autre partie dans les locaux du Centre de Contact (CDC) de Montpellier, allée du nouveau monde. Tantôt la Direction parle des agents issus de Mauguio et Castries, tantôt il s'agit de mission (ce qui implique que des agents de la municipale pourraient être amenés à rejoindre les locaux du CDC). La direction nous a confirmé au CTL que cela sera une séparation par mission.

Pour la Direction, les deux services sont à proximité et ne seront distants que de 300 mètres. Pour la CGT FP 34, c'est 300m de trop !!! Nous savons que cela va compliquer l'exercice des missions, la communication au sein du service. Ne parlons même pas du frein à l'intégration des nouveaux agents rejoignant la Municipale.

La CGT FP 34 n'a eu de cesse de le dire : précipitation rime avec brouillon ! Cette opération, comme celle de Pézenas auraient dû être à minima reportées au 01/01/2023 !

La Direction admet que la situation ne sera pas évidente pour le collectif de travail. Une étude de faisabilité est également lancée pour déterminer la possibilité d'installer l'ensemble des agents dans les locaux actuels de la Trésorerie municipale en attendant la fin des travaux du rez-de-chaussée de Montmorency. Cela ne pourra être finalisé qu'après connaissance du mouvement de mutation, et donc du nombre d'agents arrivant au SGC Métropole.

- Finalisation du SGC Littoral (transfert de la Trésorerie d'Agde)

10 emplois (7 B et 3 C) de la Trésorerie d'Agde sont transférés au SGC Littoral (à Sète).

Soit un total de 33 emplois (1 A+, 3 A, 21 B, 8 C) implantés au SGC Littoral.

La distance entre Sète et Agde est établie à 26 km.

Nous avons rappelé au Directeur son engagement de ne pas contraindre les agents d'Agde à en partir. Il a acquiescé.

Nous avons ensuite posé les questions suivantes : que se passera-t-il pour le SGC Littoral si les agents d'Agde n'y vont pas ? Comment va fonctionner l'antenne SIP à Agde si elle est faite d'agent de la trésorerie ? Alors qu'un peu plus tôt dans la séance, la Direction nous affirmait que cette antenne ferait du renseignement SPL, fiscal (entreprises et particuliers), au moment de l'examen de ce point, le Directeur n'exclut pas la création d'une antenne du SGC à Agde.

La CGT a vivement réagi en rappelant qu'il faudrait faire un avenant au contrat NRP signé en décembre 2019, reconvoquer un CTL et qu'apprendre cela le 06/10/2021 nous paraît peu sérieux. Réponse du DDFIP 34 : on verra ...

Enfin, les missions de cette antenne seront adaptées en fonction des résultats du mouvement NRP. La Direction nous pousse à faire ce que l'on déteste : informer les agents sur du flou !!!!



***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

-Création des emplois de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) dans le cadre de la mise en place des SGC au 01/01/2022

Sept emplois de CDL seront créés au 01/01/2022 (1 AFIPA, 2 IDIV HC, 3 IDIV CN, et 1 IFiP):

Résidence	EPCI couverts	Nombre d'emplois	Grade
Mauguio	CA du Pays de l'Or	1	IDIV HC
Lunel	CC du Pays de Lunel	1	IDIV CN
St-Mathieu-de-Trévières	CC du Grand Pic St Loup	1	IDIV CN
Ganges	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	1	A
Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	2	1 AFIPA + 1 IDIV HC
Saint Thibéry	CA Hérault Méditerranée	1	IDIV CN

Le CDL est rattaché à la DDFiP. Il disposera d'un bureau au sein de l'établissement de coopération intercommunale auquel il apportera ses conseils. Le poste de conseiller aux décideurs locaux est un poste administratif pourvu au choix.

3 / Transferts des hôpitaux de Clermont l'Hérault et Lodève à la Trésorerie Hospitalière Est Hérault 21 (pour avis)

Vote **Contre : CGT / Solidaires / FO**

Pour : CFTC-CFDT

L'opération de transfert de la gestion des Centres Hospitaliers de Clermont-l'Hérault et Lodève, actuellement gérés par le SGC Coeur d'Hérault, à la Trésorerie Hospitalière Est Hérault (Montpellier) s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité de la DDFIP 34. Ceci implique que tout agent changeant d'affectation dans le cadre de ce transfert peut prétendre à l'accompagnement financier lié au NRP.

La Direction a décidé le transfert de 2 ETP de catégorie B du SGC Coeur d'Hérault vers la Trésorerie Hospitalière Est Hérault.

La CGT a demandé à ce que les agents postulant soit prévenus de l'obligation vaccinale imposée aux collègues de la trésorerie hospitalière Est Hérault.

S'il n'y a pas d'agent affecté à l'issue du mouvement de mutation NRP, la Direction envisage que la mission soit effectuée à distance par 2 B du SGC Coeur d'Hérault, selon la méthode du Service d'Appui au Réseau (SAR).

4 / Relocalisation du CGR au 01/01/2022 (pour avis)

Vote **Contre : CGT / Solidaires / FO**

Abstention : CFDT-CFTC

Les agents du CGR de Montpellier ont fait leur maximum pour rendre une situation saine au nouveau service de Limoges. La Direction a salué leur professionnalisme.

Selon la Direction tout c'est bien passé... **La CGT ne peut se réjouir du départ du CGR à Limoges et de la perte d'emplois pour la DDFIP 34 !**

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

5 / Fusion des Divisions en charge du recouvrement et du contrôle fiscal (pour information)

Nous notons qu'une fois de plus fusion rime avec suppression d'emploi (1 AFIPA).
Rajoutons à cela la perte d'intérêt de nos missions : contrôler si on peut recouvrer !!

6 / Questions diverses

1/Concernant Chaptal :

-Le 15/06, lors de sa venue à Chaptal, la Direction a promis aux agents de revenir les voir à la rentrée pour faire un point. Cela n'a pas été fait. Une date prochaine est-elle prévue ?

La Direction viendra le 14 octobre de 12h à 13h sur le parking. Cela ne s'est pas avant car le report de signature du bail et de la prise à bail, a décalé le calendrier des réunions (dernière le 30/09 avec les chefs de Chaptal). La Direction a jugé qu'elle n'avait pas assez avancé sur le projet pour vous informer.

-Pourquoi sur les plans d'Apollo, n'y a-t-il aucun espace indiqué pour les services communs ? Quel sera l'effectif de l'équipe service commun d'Apollo (grades et nombre d'agents) ?

Un espace est prévu (zone blanche sur le plan). Suite à notre relance, les agents du service commun seront reçus le 11/10 en entretien individuel par la Direction. Pour le moment, la Direction ne prévoit pas que l'ensemble de l'équipe actuelle intègre Apollo.

-Où en sont les recherches de solutions de restauration collective sur le site Apollo ?
Tout le matériel a été enlevé par le prestataire précédent. Il y a eu des réunions fin septembre avec différents prestataires (dont celui qui est actuellement à la cantine de Chaptal). La Délégation Départementale de l'Action Sociale de l'Hérault est aux commandes de l'opération. Les négociations sont toujours en cours.

-Où en sont les négociations concernant les places de parking sur le site Apollo ?
La Direction a eu un accord de principe de la SERM le 01/10 pour 35 places. Il y a aussi les 111 places dans le bail et environ 50 places dans la rue.

- Les agents de Chaptal veulent un calendrier leur indiquant les dates de déménagement.
La fin des travaux est prévue le 15/12/2021. L'idéal pour la Direction serait d'installer les bureaux (neufs) puis déménager entre mi janvier et fin février 2021 (des déménageurs sont prévus). La Direction indique qu'il est pour le moment impossible de donner un calendrier précis aux agents.

- La CGT FP 34 souhaite que les avis de l'ISST, du médecin de prévention et des représentants CHSCT soient sollicités au plus vite concernant les aménagements des espaces de travail des services qui aménageront à Apollo.

Il y aura un CHSCT sur le sujet en novembre + visite à programmer en fonction des travaux. La CGT a ré-affirmé l'importance de cette visite au plus vite !

Il y aura deux salles de convivialité (une au R+1, une au R+3). La Direction a indiqué avoir écouté la demande des agents des SPF : il va y avoir construction (financement DGFIP) d'un local avec casiers pour les notaires (surface prise sur les parties communes).

2/Les EDR relais :

Le dispositif disparaît au 01/01/22, mais les EDR relais n'ont aucune information sur leur devenir . Ils n'ont pas non plus été reçus par la Direction (contrairement aux agents impactés par le NRP). Lors des CTL des 07/05 et 01/07/2021, nous avons soulevé ce fait et depuis rien n'a changé. Comment cela va-t-il se passer pour les EDR relais 34 au 01/01/2022 ?

La Direction a indiqué ne pas avoir inclus les EDR relais à la note de mutation NRP, car elle ne dispose pas d'information de la Direction Générale (hormis un GT de début d'année). La Direction envisage pour le moment de maintenir le dispositif jusqu'au 01/09/2022 (même si la disparition serait au

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

01/01/22). Les EDR relais auront une garantie salaire de 6 ans. Ils participeraient au mouvement local de mutation au 01/09/22 avec une priorité «ultime sur tout le monde».

La CGT a fait remarquer que la difficulté va être pour les agents de l'EDR relais voulant intégrer l'EDR. Ils risquent de se faire prendre des places par des agents impactés par le NRP au 01/01/2022 ! De plus, une priorité ultime alors que l'EDR est un poste au choix... totalement réglementairement impossible ! La CGT FP 34 continuera de suivre cela de près.

3/Ceci n'est pas une question mais une observation. Des agents nous ont confié être las des visites de la Direction les jours de concours, de grève ou pendant les vacances scolaires.

La Direction répond que ce n'est pas voulu.. problème de calendrier serré.

4/ Nous souhaitons que ce soit mis à l'ODJ du 1^{er} CTL de 2022 un bilan des ruptures conventionnelles signées depuis le début du dispositif.

La Direction en est d'accord.

5/ Les annuaires d'Ulysse 34 ne sont pas à jour suite aux mutations au 01/09/2021 et à la création des structures NRP (noms des agents, adresses mails des services, ...). De même certains numéros de téléphone sur RIALTO (CF) sont erronés.

C'est noté, mises à jour en cours.

Par ailleurs, nous regrettons qu'Ulysse 34 ne soit plus alimentés en fiches techniques dans les espaces métiers.

La Direction a indiqué qu'elle va essayer. La gestion d'Ulysse 34 est chronophage et il y a des contraintes de tailles de documents.

6/ Quelle est la procédure de transmission concernant la demande et l'attestation pour bénéficier du remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé ? (par mail au service RH ? SIA ? Autre.. ?)

La Direction ne sait pas mais va étudier la question.

7/Concernant le nouveau site de la formation professionnelle :

- le prix pratiqué par la cantine de Montmorency excède le remboursement forfaitaire des stagiaires. Avez-vous eu une réponse du prestataire depuis le CHSCT du 13/09 ?

La Direction ne se rappelait plus de ce sujet. Elle indique que pour les stagiaires du 34, il devrait être possible qu'ils aient la subvention, reste à voir pour les autres. Le sujet va être étudié (s'il n'est pas oublié... mais la CGT fera des rappels..)

- il y a des problèmes d'accès au site et à la cantine pour les personnes à mobilité réduite. Le Directeur a écrit au maire en mai à ce sujet, il va le relancer. Le monte charge a été en panne mi-septembre et réparé mais de façon non pérenne. La Direction n'était pas au courant de cela en prenant le bail.

- les bureaux de l'ACIF donnent sur des poubelles. Des rats ont été vus. Avez-vous eu une réponse de la Mairie suite à votre demande ?

La demande a été faite auprès de la police et non de la mairie puisque ce sont leurs poubelles (de papier en théorie). La Direction prend ce point à la légère (il y a quelques mètres entre les fenêtres et les poubelles, des rats il y en a dans toutes les grandes villes, ..) mais pas la CGT !

- une visite du CHSCT doit être programmée au plus vite (pour la rappel, la visite du 15/06 s'est effectuée avant l'achèvement des travaux).

La Direction nous informe d'une visite prévue le 14/10 (nos représentants CHSCT, présents en CTL ce jour là n'étaient pas au courant !)

9/Travaux Montmorency :

Est-il prévu que la DISI parte du 1^{er} étage ? Si oui, quel sera leur nouveau espace de travail ?

Il y a un travail en cours sur le sujet entre la DISI, SPIB et la DDFIP 34, rien n'est fixé.

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**